

Patrice Vergriete
Ministre délégué chargé des Transports
246, Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Paris, le 8 avril 2024

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des réflexions en cours concernant une possible interdiction générale du chargement et du déchargement des camions par les conducteurs, nos organisations, représentant des chargeurs et des transporteurs, vous alertent sur les graves conséquences qu'entraînerait une telle réglementation pour l'ensemble de la chaîne logistique.

Une interdiction serait une réponse disproportionnée et excessive, en contradiction avec le principe de liberté contractuelle et la volonté de simplification mise en avant par le pouvoir exécutif. Elle perturberait les relations entre transporteurs et donneurs d'ordre et introduirait des rigidités de fonctionnement, des pertes de productivité des activités de transport et un renchérissement des coûts. Cette désorganisation remettrait également en cause des pratiques environnementales vertueuses (livraison de nuit par exemple).

Les conséquences sociales sur les salariés et employeurs de tous les secteurs d'activité seraient inacceptables, avec un transfert et un accroissement du risque sur d'autres salariés (déplacements routiers supplémentaires, déchargement par un salarié ou une salariée non spécialiste...), en contradiction avec tous les principes de prévention.

Il conviendrait par ailleurs de rendre public les deux rapports successivement demandés par votre prédécesseur, à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD puis à M. Garcia, les conclusions de ce dernier s'appuyant sur un diagnostic biaisé, sans étude d'impact et au service de l'unique scénario d'une interdiction.

Au moment où l'ensemble de la profession - transporteurs et donneurs d'ordre - doit se mobiliser pour aborder, unie, le défi de la transition énergétique du transport routier, une nouvelle réglementation risquerait de balayer les équilibres fragiles et les leviers d'investissements que nous devons collectivement mobiliser pour accompagner la filière, y compris pour favoriser l'attractivité des métiers.

Nous sommes convaincus que la nécessaire amélioration des pratiques en matière de (dé)chargement et des conditions de travail en découlant peut être atteinte sans avoir besoin de recourir à la loi et nous nous tenons à votre disposition pour exposer en quoi la situation de la France est différente des pays européens pris en exemple et pour vous présenter nos propositions.

Nous vous prions, Monsieur le ministre, d'agréer nos salutations respectueuses.



Jean-Philippe ANDRE
ANIA



Fabrice ACCARY
AUTF



Caroline HUPPIN
CNEF



Isabelle BERNET-DENIN
CGF



Jacques CREYSSEL
FCD



Jean-Charles VOGLEY
FMB



Olivier PONCELET
Union TLF